

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019 à 21 H

Présents : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, BOUSQUET Christiane, CAMP Marie-Angélique, VATTIER Françoise, JOULIE Aymeric, BLANC Yvon, ROUCAIROL Nadine, PAYRASTRE Bénédicte, MAZEL Sophie, CAMP Stéphanie

Excusés : FOLLIOU Philippe par CAMP Marie-Angélique
CHARBONNIER Joël par VATTIER Françoise
BARDOU Sébastien par ZENON Claude
BASCOUL Jean-François par CAVAILLES Pascal

Secrétaire de séance : JOULIE Aymeric

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2019, il est validé et signé.

Monsieur le Maire Pascal CAVAILLES ouvre la séance.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Maire, Président de la commission prend la parole.

Concours du Receveur municipal, attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal ;

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame SIRINE Pascale pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.
- d'accorder également à Madame SIRINE Pascale l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

Cette modification des statuts a pour objet de prendre en compte essentiellement, le classement de la Commune de Lacabarède, des dix Communes partenaires, d'intégrer les fusions des Communes et des deux Régions (ex Midi-Pyrénées, Languedoc-Rousillon) ainsi que la prorogation de classement jusqu'au 12 décembre 2027.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Régional du Haut Languedoc.

Convention de mise à disposition du terrain Section AL 272 à la Communauté de Communes pour le projet de chaufferie bois.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition du terrain Section AL 272 à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux pour le projet de Chaufferie bois.

La Communauté de Communes, disposant de la compétence « production et distribution publique de chaleur bois » a reconnu un intérêt communautaire à la chaufferie bois et au réseau de chaleur de notre Commune Saint Pierre de Trivisy, afin d'alimenter différents bâtiments en chaleur (EHPAD Maison de Retraite, école, crèche, bibliothèque). Par les présentes, la Commune de Saint Pierre de Trivisy et la Communauté de Communes autorisent Trifyl à réaliser les travaux nécessaires à la construction et à l'exploitation de ces équipements, et s'engagent à assurer l'accès et l'entretien des voies d'accès à la parcelle AL 272 mise à disposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Info : le marché de la chaufferie bois a été lancé par TRIFYL, ouverture de plis début décembre, si tout se passe comme prévu dans l'étude, les travaux devraient débuter début mars 2020 pour une durée de trois mois.

En ce qui concerne le projet de la crèche il est un peu retardé, puisqu'il se fera en fonction de l'évolution de la chaufferie bois.

Nous devons prévoir la vente du terrain où sera implantée la crèche, la régularisation se fera en début d'année 2020 par acte administratif, au prix d'1 € symbolique.

Question concernant les réseaux qui vont desservir les locaux en chauffage, est-ce que la Commune aura des frais ?

Ouverture d'un poste saisonnier pour le gardiennage de la Base de Loisirs avec effet au 1er octobre 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste saisonnier pour le gardiennage de la Base de Loisirs, pour assurer la surveillance de la Base de Loisirs les jours de réservation de chalets, les heures seront déterminées par contrat, au besoin du service.

Il sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, Indice Brut 347 - Indice Majoré 325 et bénéficiera des congés au 1/10^{ème} de sa rémunération.

Cet emploi nécessitant l'établissement d'un contrat de travail, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'habiliter à cet effet.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents approuve l'ouverture de ce poste saisonnier à partir du 1er octobre 2019 et autorise Monsieur le Maire à établir le contrat de travail du 1er octobre 2019 au 31 mai 2020.

Vote de crédits supplémentaires DM 20019 - 002 AEP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget AEP de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	1.00	
2158 - 10005	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	-1.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Tarif cantine année scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves de l'école maternelle et élémentaire de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Après avoir consulté les divers fournisseurs et fait le point sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement pour assurer le service cantine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les mêmes tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Prix du repas tarif normal à 4,00 €
- Prix du repas tarif majoré à 5,85 € (en cas de présence de l'enfant non prévue ou d'absence non avertie).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas de la cantine scolaire aux tarifs et conditions proposés ci-dessus pour l'année scolaire 2019-2020.

Tarifs locations Bungalow au 1er janvier 2020, commercialisés par la SARL Les Campéoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des locations Bungalows, commercialisés par la SARL Les Campéoles.

Les Bungalow étant loués sur la période d'ouverture du camping du 1^{er} mai au 30 septembre de l'année 2020. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants avec entrées à l'Espace Aquamonts (piscine)

	Bungalow 2ch 4 pers sans sanitaires		Bungalow 2ch 5 pers		Lodge 2ch	5 pers	Lodge Maasaï 2ch4 pers	
	BTM4		BT5S		LG5S		MA4	
	4 pers 2 ch	2020	5pers 2 ch	2020	5 pers2 ch	2020	4 pers 2ch	2020
En € TTC	Tarif Nuit	Tarif Semaine	Tarif Nuit	Tarif Semaine	Tarif Nuit	Tarif Semaine	Tarif Nuit	Tarif Semaine
Avant le 04/07	27,14 €	190,00 €	32,86 €	230,00 €	36,14 €	253,00 €	63,98 €	447,86 €
04/07 au 11/07	48,57 €	340,00 €	57,14 €	400,00 €	62,86 €	440,00 €	126,02 €	882,14 €
11/07 au 18/07	48,57 €	340,00 €	57,14 €	400,00 €	62,86 €	440,00 €	126,02 €	882,14 €
18/07 au 25/07	48,57 €	340,00 €	57,14 €	400,00 €	62,86 €	440,00 €	126,02 €	882,14 €
25/07 au 01/08	48,57 €	340,00 €	57,14 €	400,00 €	62,86 €	440,00 €	126,02 €	882,14 €
01/08 au 08/08	55,71 €	390,00 €	62,71 €	439,00 €	69,00 €	483,00 €	135,71 €	950,00 €
08/08 au 15/08	55,71 €	390,00 €	62,71 €	439,00 €	69,00 €	483,00 €	135,71 €	950,00 €
15/08 au 22/08	55,71 €	390,00 €	62,71 €	439,00 €	69,00 €	483,00 €	135,71 €	950,00 €
22/08 au 29/08	41,43 €/	290,00 €	50,71 €	355,00 €	55,86 €	391,00 €	116,33 €	814,29 €
Après le 29/08	27,14 €	190,00 €	32,86 €	230,00 €	36,14 €	253,00 €	63,98 €	447,86 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus pour la saison 2020.

Tarifs locations Chalets St Pierre et chalets commercialisés par la SARL Les Campéoles au 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des locations des chalets Saint Pierre, commercialisés par la SARL Les Campéoles, avec entrées à l'Espace Aquamonts et une heure pour six personnes au Centre de Bien Etre, à partir du 1^{er} janvier 2020.

Très haute saison :

Du 01/08/2020 au 22/08/2020	Semaine	640 €
	5 nuits	515 €
	4 nuits	430 €
	3 nuits	345 €
	2 nuits	260 €
	1 nuit	175 €

Haute saison :

Du 04/07/2020 au 01/08/2020	Semaine	580 €
	5 nuits	470 €
	4 nuits	390 €
	3 nuits	310 €
	2 nuits	230 €
	1 nuit	150 €

Moyenne saison :

Du 22/08/2020 au 29/08/2020	Semaine	510 €
	5 nuits	410 €
	4 nuits	340 €
	3 nuits	270 €
	2 nuits	200 €
	1 nuit	130 €

Basse saison* :

Du 01/01/2020 au 04/07/2020	Semaine	310 €
Du 30/08/2020 au 31/12/2020	5 nuits	275 €
	4 nuits	235 €
	3 nuits	195 €
	2 nuits	155 €
	1 nuit	115 €

*Forfait chauffage obligatoire 30 € la semaine ou 5 € la nuit pour les périodes : janvier, février, mars, avril et octobre, novembre et décembre.

Frais de dossier 11 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs pour l'année 2020

Tarifs locations des 5 chalets mis en commercialisation avec SAS REVEA du 1er oct. 2019 au 30 sept. 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des locations des cinq chalets mis en commercialisation à la SAS REVEA Vacances Couleur Nature, avec entrées à l'Espace Aquamonts et une heure privatisée au Centre de Bien Etre, à partir du 1^{er} octobre 2019 et jusqu'au 30 septembre 2020.

Tarifs publics 2020	01/08 - 22/08	11/07 - 01/08	04/07 - 11/07 22/08 - 29/08	11/04 - 06/06 27/06 - 04/07 29/08 - 05/09	01/01 - 11/04 06/06 - 27/06 05/09 - 31/12
Semaine**	640 €	580 €	510 €	310 €	280 €
Forfait 1 nuit*		150 €	130 €	115 €	100 €
Promo "Semaine Duo"				25%	

Promo "Quinzaine"				25%
Promo "3 semaines"				30%
Promo long séjour : 4 semaines et +				40%
<p>*Court Séjours : (rayer les mentions inutiles ou corriger les informations) - 2 nuits obligatoires du : 11/04 au 13/04 (Pâques) - 01/05 au 03/05 - 08/05 au 10/05 - 21/05 au 24/05 (ascension) - 30/05 au 01/06 (Pentecôte) et du 04/07 au 01/08 et du 22/08 au 29/08 - Du du 04/07 au 01/08 : tarifs valables uniquement à J-30 - <u>Remise</u> pour 2 nuits réservés :-10% et remise à partir de 3 nuits réservés : - 20%</p>				
<p>**Semaine en samedi/samedi obligatoire du 04/07 au 22/08 jusqu'à J-30</p>				
<p>"Semaines REVEA" (non cumulable avec une autre promo : early booking, duo, quinzaine,...) en chalet</p>				
Du 06/06 au 13/06 - du 20/06 au 27/06, du 05/09 au 12/09				149 €
<p>Quinzaine Futées (non cumulable avec une autre promo : early booking, duo, quinzaine,...)</p>				
Du 04/07 au 18/07				20%
Du 15/08 au 29/08				15%
<p>Early Booking (non cumulable avec une autre promo : duo, quinzaine,...)</p>				
20% de remise sur séjour d'une semaine minimum valable jusqu'au 02/02 inclus				
15% de remise sur séjour d'une semaine minimum valable jusqu'au 01/03 inclus				
10% de remise sur séjour d'une semaine minimum valable jusqu'au 04/04 inclus				
Frais chauffage 30 € la semaine 5 € la nuit pour les mois de Janvier, Février, Mars, Avril et Octobre, Novembre et Décembre.				
Numéros des hébergements pour la saison 2019-2020 : Chalets N° 6 - 7 - 8 - 9 et 10.				
Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs pour période du 1 ^{er} oct. 2019 au 30 sept. 2020.				

Tarifs Base de Loisirs 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs de la Base de Loisirs pour la saison 2020 :

Mini-golf :	Le parcours	2 €	
Tennis :	L'heure	5 €	
	Carte mensuelle	30 €	
	Carte annuelle adulte	38 €	
	Carte annuelle enfants	25 €	
	Accompagnant	2.50 €	
Services :	Vestiaire	0.50 €	
	Machine à laver	4 €	
	Sèche-linge	4 €	
	Location kit draps	(la prairie Grand) 13 €	(la prairie Petit) 12 €
	Vente kit draps jetables	(la prairie Grand) 7 €	(la prairie Petit) 5 €
	Location frigo	Semaine 25 €	journée 5 €
	Location Micro-onde	Semaine 25 €	journée 5 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs de la Base de Loisirs pour 2020.

Tarifs camping 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs camping pour l'année 2020, ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre 2020.

Emplacement tente, caravane par jour	Haute Saison (1 juil. au 31 août)	Basse Saison
Compris : accès piscine, mini-golf, tennis, vtt		
Emplacement + Electricité + 2 Personnes	21.00 €	17.00 €
Enfant supplémentaire (6-13 ans)	4.00 €	3.00 €
Adultes supplémentaire	5.00 €	4.00 €
Chien	4.00 €	4.00 €
Garage mort uniquement hors saison, par mois	150.00 €	
Frais de dossier	5 €	

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs du camping pour la saison 2020

Tarifs entrées espace Aquamonts 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs d'entrées à l'Espace Aquamonts (piscine et jeux d'eau) pour la saison 2020

Espace Aquamonts	Adultes	4 €
	Enfant (6-13 ans)	3 €
	Carte Adultes	24 €
	Carte Enfant (6-13 ans)	18 €
	Carte Loisirs (6-13 ans)	10 €
	(enfants des Communes de St Pierre de Trivisy, d'Arifat et Lacaze)	

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs d'entrées à l'Espace Aquamonts pour la saison 2020.

Il est demandé pour les enfants de la Commune de Rayssac scolarisés à l'école de Saint Pierre, qu'ils puissent bénéficier de la carte loisirs à 10 € 10 entrées à l'Espace Aquamonts (piscine).

Travaux à faire rapidement :

Aménagement d'un accès handicapés pour le local salon de coiffure, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre aux normes l'accès handicapés du salon de coiffure. Nous devons réaliser ces travaux rapidement, nous allons voir avec Monsieur CROS, maçon, comment aménager le trottoir.

Monsieur le Maire signale également que les rappes d'accès devant l'église n'arrivent pas au bout de la descente, il faut faire les travaux nécessaires pour les prolonger.

Demande d'une place minute devant la boulangerie, Monsieur le Maire propose d'enlever l'espace vert situé devant la boulangerie, qui cache la visibilité et de faire à cet endroit la place minute. Ces travaux seront réalisés par le service route de la Communauté de Communes.

Espace protégé devant l'école, nous allons enlever les mains courantes en bordures du trottoir et les poser à la place des barrières mobiles.

Plaques de granit fendues à changer au niveau des passages piétons, Monsieur le Maire indique qu'il les a commandées à l'Entreprise BARASCUD ; il faut voir où cela en est.

COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES :

Monsieur Claude ZENON, Adjoint au Maire et Président de la Commission, prend la parole.

Point sur les travaux voirie

Travaux réalisés en régie avec la Communauté de Commune cette année :

- L'aménagement du parking aux abords du jardin d'expositions pour 5 579.76 €
- Le chemin de la Bessède pour 3 857.54 €
- Chemin de Las Fédials pour : 6 868.85 €
- Chemin de Vialelles pour 3 450.95 €
- Chemin du château du Bousquet pour : 15 179.40 €
- Chemin du Rudel

Travaux budgétisés mais pas encore réalisés, le service ayant pris un peu de retard :

- Chemin de Cabés
- Chemin de la Barryrié,
(à ce niveau-là nous avons toujours le problème avec le forestier qui reste injoignable).

Aménagement piétonnier

Monsieur Yvon BLANC, responsable des chemins de randonnées, soulève un problème de sécurité pour les marcheurs sur la RD 89 au niveau du panneau du lieu-dit « Las Fédials » jusqu'au panneau du lieu-dit « Le Bousquet ». En effet, plusieurs sentiers au départ de St Pierre doivent emprunter la Départementale pour suivre vers la Vallée. Certains de ces chemins sont déjà classés par le PDIPR en partenariat avec la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et Hautes Terres d'Oc.

Monsieur le Maire propose de solliciter le service route du Conseil Départemental afin d'aménager le bas-côté de la RD89 en voie piétonnière sécurisée.

Il est également demandé :

- que l'herbe soit coupée aux abords de la Départementale, la visibilité étant très restreinte ;
- que le traçage axial soit refait.

Sentier Botanique, problème d'une canalisation mise à jour sur le chemin de randonnée ; l'accès est difficile avec des engins pour réaliser les travaux, nous allons voir avec le service des chemins de randonnées de la Communauté de Communes comment intervenir.

Problème d'une ruine au Pont de Sénégats, ce bien (ancien moulin) a été régularisé grâce à l'intervention de Monsieur SALVIGNOL, en effet ce bien sans maître a pu être vendu par les domaines à un particulier, qui l'a acheté pour rénover le bâtiment et envisage un projet de microcentrale électrique.

-COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCES ET ASSOCIATIONS :

Madame BOUSQUET Christiane, Adjointe au Maire et Présidente de la Commission prend la parole.

Convention entre la Commune de St Pierre de Trivisy et Madame Laetitia SALVAGNAC Esthéticienne

Monsieur le Maire rappelle les conditions dont a bénéficié depuis 3 ans Madame Laetitia SALVAGNAC, elle payait un loyer pour le local d'esthétique de 575 € par mois (matériel et charges comprises) et en contre- partie on lui payait la somme de 480 € pour des prestations (accueil, ménage...). Cette convention se terminant fin octobre 2019, elle n'est plus possible dans ces conditions.

Lors d'un précédent conseil municipal, il a été proposé de fixer le prix du loyer pour le local esthétique au même prix que celui que nous appliquons au salon de coiffure.

Madame Laetitia SALVAGNAC a été reçue par les Adjointes afin de faire le point et de lui proposer une nouvelle convention. Elle a refusé de payer un loyer de 301 € par mois charges comprises, avançant des difficultés, cependant au vu du bilan comptable incomplet qu'elle a présenté, il est difficile de le prendre en compte. Suite à cet entretien, il a été décidé les conditions suivantes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau projet de convention, joint à la présente délibération, concernant l'occupation d'un local de 20 m² situé dans le Centre de Bien Etre de l'Espace Aquamonts pour y exercer une activité d'esthétique, modelage, relaxation, soins corporels...

Cette nouvelle convention sera valable pour une durée de 6 mois, du 1er novembre 2019 au 31 avril 2020, le prix du loyer est fixé à 301 € le mois.

Au vu de la convention signée par Mme SALVAGNAC, l'occupation de ce local ne sera qu'à mi-temps, aussi son loyer sera de 150.50 € par mois, Mme SALVAGNAC est tenue de respecter le calendrier d'utilisation du local, sachant que sur l'autre mi-temps nous recherchons actuellement un prestataire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tarif du loyer pour le local d'esthétique et autorise Monsieur le Maire à la signer la nouvelle convention avec Mme SALVAGNAC.

Avenant n°2 Convention de gestion accueil Office de Tourisme

Monsieur le Maire Présente au Conseil Municipal l'Avenant n° 2 à la convention de gestion de l'accueil du Centre de Bien Etre de l'espace de loisirs Aquatiques AQUAMONTS et du Camping 3* "La Forêt", par l'Office de Tourisme Intercommunale de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

Après discussion, il est décidé de signer l'Avenant n° 2 de cette convention uniquement pour l'année 2019 afin de régulariser les heures faites en 2019. Début d'année 2020, un point sera fait sur les heures d'ouverture de l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'année à venir.

Convention de 5 HLL avec la SAS REVEA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le projet convention liant la Commune à la SAS REVEA 18 Allée Evariste Galois 63170 AUBIERE, pour la commercialisation en location touristique de 5 HLL (chalets bois) propriété de la Commune à partir du 1^{er} octobre 2019.

Cette collaboration s'étant avérée très positive par le passé pour le développement de la Base de Loisirs et ses hébergements, Monsieur le Maire demande que la convention proposée soit signée avec la SAS REVEA, pour une durée d' 1 an, renouvelable par tacite reconduction, chacune des parties ayant la faculté de la résilier, par lettre recommandée, avant le 30 juin de l'année N pour l'année N+1.

La Commune percevra de la SAS REVEA une redevance forfaitaire égale à 78 % des tarifs publics délibérés.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

Point sur la saison touristique :

Aquamonts, l'espace piscine : les entrées se maintiennent et malgré une saison très ensoleillée l'activité reste stable.

Aquamonts, le Centre de Bien Etre : nous pouvons noter une nette et constante progression des réservations. L'Espace Bien Etre est très apprécié, le fait qu'il soit privatisé en fait un lieu particulièrement atypique.

Toilés Les Campéoles : nous constatons une légère baisse, mais cette convention reste quand même un atout pour la Commune puisque pour la saison 2019 ils ont reversé la somme de 44 134 €.

Chalets Base de Loisirs : malgré le gros effort que nous avons consenti en rénovant l'intérieur des 15 chalets, nous n'avons pas eu les réservations escomptées.

Nous n'avons toujours pas de solution, la promotion des locations de la Base de Loisirs est difficile. Monsieur le Maire propose de prendre une personne afin de travailler sur la commercialisation et le développement touristique de nos structures.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire cette démarche.

Camping : très bonne saison pour le camping nous avons une quinzaine d'emplacements qui ont été réservés quasiment tout l'été.

Au vu de notre bilan et de ceux donnés sur l'ensemble du territoire du Tarn, tous les accueils touristiques connaissent une baisse de fréquentation.

Classement du camping 3***, un contrôle accessibilité handicapé va être fait

Questionnaires satisfactions :

Dans l'ensemble les questionnaires sont tout à fait satisfaisants, les soirées grillades des lundis soirs sont très appréciées.

COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURELLE :

Monsieur CHARBONNIER Joël, Adjoint au Maire et Président de la Commission étant absent, Madame VATTIER Françoise prend la parole.

Rentrée scolaire 2019-2020

58 enfants ont fait leur rentrée scolaire et 54 enfants sont inscrits au service cantine, nous remarquons une fréquentation plus importante lors des repas à thème.

Pour cette rentrée, il nous a été imposé par le Ministère de proposer un repas hebdomadaire végétarien, il est servi les jeudis.

Garderie périscolaire

Ce service géré par l'Association ADMR était financé jusqu'à présent par la Communauté de Communes, cette dernière ne prenant plus en charge le financement, une réunion a été organisée afin de faire le point sur ce service. Il y a actuellement entre 7 et 9 enfants et un personnel qualifié, les frais sont couverts par la participation des familles, une subvention de la CAF ; il reste une aide financière de la Mairie à mettre en place et à déterminer pour équilibrer ce service.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe, une convention sera proposée prochainement avec l'Association ADMR.

Avenant à la convention de fourniture de repas en liaison froide avec l'ESAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention de fourniture de repas en liaison froide avec l'ESAT de Montredon-Labessonnié.

Cet avenant vise à accorder une modification des tarifs à compter au 1^{er} septembre 2019. L'augmentation de 1% prend en compte seulement l'évolution de l'Indice des prix à la consommation.

Le prix d'achat du repas est donc fixé au 1^{er} septembre 2019 à 3.39 € pour repas maternelle et 3.63 € pour les repas primaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de fourniture de repas en liaison froide avec l'ESAT.

QUESTIONS DIVERSES :

Propreté du village, il est fait remarquer que village n'est pas très propre et qu'il faudrait mettre plus de poubelles. Il est également signalé que certains conteneurs ont été oubliés lors de la tournée du camion de nettoyage.

Agence du Crédit Agricole, il a été signalé que lors des travaux prévus le distributeur serait également changé et d'après certains commerçants son utilisation serait plus longue et fastidieuse.

Monsieur le Maire doit se rapprocher du Directeur afin d'avoir plus d'informations. Cependant les travaux sont prévus et doivent commencer le 4 octobre.

Gonzo Pizza, M. GONZALES le pizzaiolo qui intervient tous les samedis en fin d'après-midi sur la place Marie Elisabeth Cavailles, demande s'il peut s'installer sous la halle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Gaub Chef, M. GAUBERT qui propose des plats cuisinés et qui intervient déjà les jours de foire et pendant l'été, demande à venir tous les mardis soir.

Appartement T3 de l'école, ayant été réservé cet été pour les saisonniers, il est demandé qu'il soit remis à la location.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Demande de l'Association Lo Pesca Fin, Monsieur Emmanuel GAYET, Président de l'Association a demandé que soit vidé le barrage de la Broussounié, afin qu'il puisse être nettoyé.

Monsieur le Maire précise qu'une autorisation sera nécessaire auprès de la Préfecture au service de la police de l'Eau.

Après débat, le Conseil Municipal souhaite en priorité faire les travaux au barrage de Joncous qui dessert la Commune en eau potable, alors que le barrage de la Broussounié reste une retenue de loisirs, qui, rappelons-le a été réalisé à l'origine comme réserve d'eau pour la sécurité des incendies.

Mise en vente du grand conteneur, il est proposé la somme de 1 200 €.

Demande d'un stage à l'école pour un élève de 3ème, les enseignants n'acceptant pas les stagiaires, ce sera possible sous le couvert de la Mairie, Madame Aline CALAS sera Maître de stage.

Festival Contes en balades, nous avons la chance d'accueillir cette année une conteuse : Magguy Faraux le 5 octobre à 18 h au Foyer, venez nombreux.

Téléthon 2019, nous avons été contactés par le responsable départemental Tarn Sud, M. REVOL, afin d'organiser cette année une journée Téléthon. C'est Monsieur Yvon BLANC, Conseiller Municipal, Président de l'Association Trivisy Vélo Sports qui prendra en charge l'organisation locale qui se déroulera le samedi 7 décembre à partir de 8 h à la salle polyvalente.

Plus rien n'est à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 55